



LE 8 MARS 2025 : ON ARRETE TOUT !

Pour la journée du 8 Mars 2025, journée internationale de lutte en faveur des droits des femmes, la CGT Insertion et Probation, organisation majoritaire des personnels travaillant en SPIP, appelle à une mobilisation massive et « une grève féministe » pour gagner l'égalité au travail et dans la vie. En effet, dans la Fonction Publique d'Etat, l'égalité n'est toujours pas une réalité ! Rémunérations, déroulés de carrière et retraites, le constat est sans appel, les inégalités persistent ! Et ce n'est pas le nouvel outil des Ministères, l'index égalité, ni son score de 88/100 au sein du Ministère de la Justice qui pourra venir remettre en cause les constats réels avancés par notre organisation syndicale au sein de l'administration Pénitentiaire.

L'existence des mécanismes de parois de verre impacte encore fortement les agentes et agents des SPIP. Les emplois continuent d'être dévalorisés car fortement féminisés, coordinateur.ice.s culturel.le.s et personnels administratifs en tête pour lequel.le.s les rémunérations atteignent tout juste le montant minimal du SMIC pour une grande majorité.

Nous voyons clairement un lien avec le traitement qui est réservé aux PA en matière d'IFSE et de PSS ! Le traitement réservé sur le même sujet aux DFSPIP ou CE de 1ere catégorie, majoritairement masculins, est tout à fait différent. Les PA se voient appliquer une soustraction de leur PSS au montant de l'IFSE perçue quand les seconds se voient appliquer un forfait beaucoup plus avantageux !

Les mécanismes de plafonds de verre empêchent toujours les femmes, malgré leur part importante dans les différents corps de personnels de nos services, d'accéder aux postes à plus forte responsabilité lesquels sont également les mieux rémunérés (DPIP ou DFSPIP vers DI ou DI Adjointe, Directrices de département ou service à la DAP, ou DAP). Ces mécanismes les freinent dans leur souhait d'accéder à des fonctions supérieures par le mécanisme de promotions de corps (AA vers SA, SA vers Attachée, CPIP vers DPIP, DPIP vers DFSPIP, etc). L'exemple du corps des DFSPIP est criant. La DAP se gargarise de la parité dans la fonction alors que le corps des DPIP est composé à 77% de femmes alors qu'encore 49% d'hommes sont nommés par l'administration DFSPIP, cherchez l'erreur ! Il serait d'ailleurs intéressant de savoir la part de ses hommes qui ont le privilège d'être nommés par l'administration elle-même DFSPIP de premier catégorie ?

Les discriminations sexistes et patriarcales perdurent encore et toujours dans le traitement des situations individuelles des agentes : droits liés à l'état de grossesse notamment en formation initiale, temps partiels subis, congés parentaux, méconnaissance des textes et des droits en matière d'avancement et de promotion, droits liés à la parentalité, discriminations liées à l'état de santé, au non respect des procédures en matières RH : reconnaissance d'imputabilité au service en cas de déclaration d'accident de service et protection fonctionnelle pour ne citer qu'elles.....

Quand sonne l'heure de la retraite bien méritée, les agentes sont concernées par une carrière incomplète assujettie aux décotes.

Les attitudes paternalistes et autres comportements patriarcaux désuets des directeurs, qu'ils se déclinent au niveau des services déconcentrés, des directions interrégionales, de l'ENAP et au plus haut niveau de la DAP ne sont plus tolérables. Nos employeurs ne doivent plus échapper aux obligations qui sont les leurs, en matière de responsabilité.

Dans notre administration encore des plus patriarcales et des plus paternalistes , les violences sexistes et sexuelles ne peuvent plus être tuées et/ou banalisées . La défense du statut de lanceurs d'alerte , de facilitateur d'alerte, du statut des victimes et leurs droits en matière de protection doit devenir une priorité.

La CGT Insertion Probation n'a rien lâché pour aller chercher dans le cadre des négociations de l'accord égalité professionnelle au sein du Ministère de Justice la mise en place d'actions et d'indicateurs de mesure permettant d'identifier et combattre ces inégalités , discriminations et violences subies par les personnels travaillant en SPIP. [Accord Egalité Femme- Homme et plan d'action du Ministère de la Justice pour la période 2024/2026 : Analyse et positionnement de la CGT et du SM – CGT insertion probation](#) . La CGT Insertion Probation n'a rien lâché et ne lâchera rien pour pousser notre administration à sa saisir des réels enjeux liés à l'égalité professionnelle et en faveur de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Elle continuera son combat pour porter la voix des personnels qu'elle représente et revendiquer tant qu'il le faudra:

- **l'égalité salariale : un salaire égal pour un travail de valeur égale avec la revalorisation des métiers à prédominance féminine**
- **des mesures concrètes et droits nouveaux pour la santé des femmes, prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et discriminations de genre**
- **l'allongement du congé maternité, du congé paternité et d'accueil de l'enfant, un congé parental mieux rémunéré pour un partage égalitaire de la parentalité**
- **le renforcement des services publics leviers d'égalité**

Quand au sein de notre société, les idées ultra-sécuritaires et fascistes avancent , les droits des femmes reculent : attaques au droit à l'avortement, instrumentalisation des violences faites aux femmes pour diffuser son message anti immigration...

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » Simone de Beauvoir.

**TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.ES POUR LA JOURNÉE DE GREVE FEMINISTE
DU 8 MARS 2025.
REJOIGNONS LES MANIFESTATIONS POUR GAGNER L'EGALITE !**

Montreuil, le 6 mars 2025